

FONDATION



PATRIMOINE

Bourgogne

**SOUSCRIPTION
FAITES UN DON
POUR CE PROJET**

Préservez aujourd'hui l'avenir en restaurant notre patrimoine

www.fondation-patrimoine.org/29089

FÉDÉRATION



REMPART

REMPART BOURGOGNE

Poursuivons la restauration du doyenné Saint-Hippolyte à Bonnay (Saône-et-Loire)



Le doyenné de Saint-Hippolyte est daté de la seconde moitié du XI^{ème} siècle. Il est un des rares exemples d'église romane fortifiée. Ce lieu de vie monastique gérait également les terres environnantes pour le compte de l'abbaye mère, Cluny. Cette dernière assurait ainsi sa présence dans un territoire parfois enclin aux querelles. Au XIII^{ème} siècle, des travaux de fortification de cet ensemble architectural sont entrepris. Ils se traduisent par la construction de deux massifs maçonnés de part et d'autre du clocher, lui donnant l'aspect d'un donjon. Ces travaux n'ont aucune utilité militaire, mais seulement ostentatoire, puisque les deux éléments sont entièrement vides. Il s'agit simplement pour Cluny de montrer aux seigneurs voisins, de Brancion, qu'elle est présente, et surtout puissante, à Saint-Hippolyte.

Le bâtiment perd sa fonction ecclésiastique et les différents propriétaires s'en sont servis de lieu de stockage.

Jusqu'au début du XXI^{ème} siècle, l'église était la propriété d'un particulier qui possédait l'ensemble des bâtiments constituant le doyenné. Ne pouvant pas s'atteler à sa conservation, il l'a cédée pour l'euro symbolique à la commune de Bonnay en 2003, année durant laquelle s'est rapidement créée l'association du Renouveau de Saint-Hippolyte. Cette dernière souhaite contribuer par tous les moyens à sa sauvegarde mais aussi à assurer la promotion du site.

Le projet porte sur la consolidation de la ruine et non sa reconstruction, pour maintenir son ouverture au public et organiser des animations sur le site.

Travaux 2015

Les travaux suivis par Frédéric Didier, Architecte en Chef des Monuments Historiques, porteront sur la reprise des arases du rempart nord-est qui jouxte l'église et relie la tour nord-est. Certains éléments instables des maçonneries seront à démonter et reposer, en particulier sur les arases du parapet, désorganisées par l'érosion et la végétation. Les travaux de maçonneries seront exclusivement réalisés au mortier de chaux aérienne à l'instar des tranches précédentes.

Malgré le soutien financier de l'État et des collectivités, la somme restant à notre charge reste conséquente. C'est pourquoi, notre association, en partenariat avec la Fondation du patrimoine, lance une souscription publique afin de permettre à chacun des habitants ou des amis du Doyenné de Saint-Hippolyte de se mobiliser en faisant un don et devenir ainsi acteur de la restauration du domaine.

Vous pouvez nous aider en faisant un don par chèque ou en ligne sur le site sécurisé de la Fondation. Vous pourrez ainsi bénéficier de déductions fiscales incitatives. Alors mobilisons nous pour sauver notre doyenné !



Contact et renseignements sur ce projet

Auprès du maître d'ouvrage :

SMBS REMPART BOURGOGNE 38 rue des forges - 21000 DIJON 03.80.30.72.01 bourgogne@rempart.com

Ou Association :

Renouveau de Saint Hippolyte - Mairie - 71460 BONNAY 03.85.87.70.84. yvesdedianne@yahoo.fr ou www.saint-hippolyte-71.org

Ou Fondation du Patrimoine Bourgogne :

88 rue Jean-Jacques Rousseau BP 25105 - 21051 DIJON 03.80.65.79.93 bourgogne@fondation-patrimoine.org

Voir tous nos projets sur internet : www.bourgogne.fondation-patrimoine.org

Je fais un don de € pour la restauration du doyenné Saint Hippolyte à Bonnay (71)

La Fondation du patrimoine, créée par la loi du 2 juillet 1996, a été reconnue d'utilité publique le 18 avril 1997.

J'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine, au cas où celui-ci n'aboutirait pas.

La Fondation du patrimoine s'engage à affecter l'ensemble des dons à un autre projet de sauvegarde du patrimoine, pour le cas où ce projet de restauration n'aboutirait pas.

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 5% s'agissant des dons reçus en paiement de l'impôt sur la fortune et à 3% du montant des autres dons.

Je souhaite recevoir un reçu fiscal, à joindre à ma déclaration de revenus, me permettant de bénéficier d'une économie d'impôt au titre de l'impôt :

Sur le revenu Sur la fortune (ISF) Sur les sociétés

Ordre du chèque : Fondation du patrimoine : doyenné Saint Hippolyte

Pour les particuliers, ce don ouvre droit à une réduction de l'impôt sur le revenu,

à hauteur de 66% du don dans la limite de 20% du revenu imposable. (Un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt).

Ou de l'impôt sur la fortune à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000 €. (Cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).

(Ex : Un don de 100 € = 75 € d'économie d'impôt).

Pour les entreprises, réduction d'impôt de 60% du don dans la limite de 5% du chiffre d'affaires. (Ex : Un don de 100 € = 60 € d'économie d'impôt).

► Seuls les dons de particuliers ayant obtenu un label de la Fondation du patrimoine durant la durée de celui-ci, et les entreprises ayant travaillé sur le chantier de restauration, pour les travaux concernant cette souscription ne pourront bénéficier de reçus fiscaux.

Nom ou société.....

Adresse fiscale (adresse de votre chèque) **Le reçu fiscal sera établi exclusivement au nom et adresse du chèque.**

CP Ville.....

Tél.....Mail

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du Patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir et l'association Renouveau de Saint Hippolyte seront également destinataires ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous leur communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, ainsi qu'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation régionale de Bourgogne.

Comment faire votre don ? 1 don = 1 reçu fiscal envoyé, à déduire du montant de votre impôt

Par courrier

► Envoyez ce bulletin complété et accompagné de votre chèque signé (ordre : Fondation du patrimoine : doyenné Saint Hippolyte) à la Fondation du patrimoine Bourgogne - BP 25105 - 21051 DIJON.

Par Internet

► Faites votre don en ligne sur notre site internet sécurisé : www.fondation-patrimoine.org/29089

Ou
► Flashez ce QR code à l'aide de votre smartphone et faites immédiatement un don pour ce projet.

(L'installation d'une application QR codes gratuite, est requise)



Présentation de la Fondation du patrimoine

Créée par la loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique en 1997, la Fondation du patrimoine est devenue un partenaire reconnu de l'engagement culturel local et un moteur efficace du développement économique de nos communes. Elle a pour but essentiel de sauvegarder et valoriser le patrimoine rural non protégé : Maisons, églises, ponts, lavoirs, moulins, bateau, patrimoine industriel, mobilier, patrimoine naturel, maritime....

Aux côtés de l'État et des principaux acteurs du secteur, elle aide les propriétaires publics et associatifs à financer leurs projets. Elle permet aux propriétaires privés de défiscaliser tout ou partie des leurs travaux, et mobilise le mécénat d'entreprise.

Un récent contrôle de la cour des comptes, définit la Fondation du patrimoine comme un organisme à la gestion économique rigoureuse, hybride, mi-public, mi-privé. Elle est maintenant chargée, à l'échelle nationale, de la mission d'intérêt général de préservation active du patrimoine non protégé.

La Fondation du patrimoine dispose d'une organisation décentralisée à l'échelle régionale, départementale et locale. Guy Bédel dirige la délégation régionale Bourgogne, composée de 4 délégués départementaux et 8 délégués de pays tous bénévoles, il est assisté d'un chargé de mission et d'une assistante, tous deux salariés.